

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Vendredi 17 DÉCEMBRE 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 17 Décembre 2010 à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo de Brive s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brive-la-Gaillarde, sous la présidence de Monsieur Philippe NAUCHE.

La convocation a été établie et affichée le 10 décembre 2010.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS

Monsieur Jean-Louis LASCAUX, Monsieur Henri PEYRAT, Monsieur Thierry POUZAUD, Monsieur Philippe NAUCHE, Madame Germaine BLANC, Madame Patricia BORDAS, Madame Patricia BROUSSOLLE, Madame Fabienne CASSAGNES, Madame Martine CONTIE, Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS, Monsieur Jean-Louis ESTAGERIE, Madame Dominique EYSSARTIER, Monsieur Jean-Claude FARGES, Madame Chantal FERAL-MONS, Monsieur Frédéric FILIPPI, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Bernard LONGPRE, Monsieur André PAMBOUTZOGLOU, Madame Annabelle REYDY, Monsieur Jean-Raymond ROSE, Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Monsieur Jean-Pierre TRONCHE, Monsieur Gérard SOLER, Madame Corinne FERLAND, Monsieur Alain GAILLARD, Madame Delphine MESTRE, Monsieur Jean-Marc BRUT, Monsieur Philippe GILET, Monsieur Daniel PAJOT, Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, Monsieur Roland CARPENTIER, Monsieur Jean-Claude MURAT, Monsieur Jean-Jacques POUYADOUX, Madame Martine AUDEBERT-POUGET, Monsieur Bernard CROUZEVIALLÉ, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Norbert NEYRET, Monsieur Michel POUZYREFF, Madame Isabelle DAVID, Madame Dominique NOAILLETAS, Monsieur Philippe BOUTIN, Madame Bernadette VIGNAL, Monsieur Jean-Louis PLISSON, Madame Françoise SAINTANGEL, Monsieur Henri SOULIER, Madame Bernadette BLANCHARD, Monsieur Pierre CROUCHET, Monsieur Yves GARY, Monsieur Gilbert ROUHAUD, Monsieur Gérard BOSSIS, Monsieur Hubert HARDOUIN, Monsieur René PLANADE, Monsieur Francis ROULAND, Monsieur Christian MANIERE.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS

Monsieur Gilbert FRONTY, Monsieur Michel DA CUNHA, Madame Martine DELBOS, Madame Michèle GENESTE, Monsieur Frédéric SOULIER, Madame Catherine BOUDIE, Madame Sylvie TARDIEU, Monsieur Robert BOURZAT, Monsieur André BIZAC, Monsieur Jean-Pierre CHARLIAGUET, Monsieur Jean-Pierre FAUCHER.

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS PRÉSENTS

Madame Line-Rose MAZAUDOUX représentant Monsieur Michel DA CUNHA, Monsieur Jean-Pierre VERNAT représentant Monsieur Frédéric SOULIER, Monsieur Jacques TREUIL (délégué suppléant ayant assisté à la séance et n'ayant pas pris part aux délibérations et au vote).

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, Madame Delphine MESTRE pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : DOSSIERS EAU

N°9-4 Autorisations au titre de la Loi sur l'Eau et du Code de la Santé Publique de la prise d'eau du Pigeon Blanc (Ussac)

RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert ROUHAUD, Vice Président

DÉLIBÉRATION N°9-4

Vu l'arrêté préfectoral du 28-12-2001 modifié portant création de la Communauté d'Agglomération de Brive.

Vu le Code de la Santé Publique et, notamment l'article L1321-2, qui fixe le principe de l'établissement de périmètres de protection autour des captages d'alimentation en eau potable en vue d'assurer la protection de la qualité des eaux.

Vu le Code de l'Environnement et, notamment les articles R214-1 à R214-6, qui fixent la liste des ouvrages soumis à déclaration ou autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Exposé des motifs :

Sur les trois captages qui alimentent la commune de Brive, deux prises d'eau sont d'ores et déjà protégées au titre du Code de la Santé Publique, à savoir, la prise d'eau du barrage de La Couze et la prise d'eau de la source de l'Adoux.

En revanche, la prise d'eau du Pigeon Blanc sur la Vézère, qui ne fonctionne que quelques heures par jour, n'est toujours pas protégée au sens réglementaire. Plusieurs dossiers préparatoires ont été élaborés ces dernières années mais la procédure n'a pu aboutir.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, l'Agglo de Brive a axé sa priorité sur l'amélioration de la filière de traitement, toutefois, la protection de cette ressource apparaît également primordiale. C'est pourquoi, l'Agglo de Brive souhaite mettre en œuvre au plus vite ces procédures d'autorisation.

La procédure au titre du Code de la Santé Publique comprend plusieurs phases :

- La réalisation d'une étude préalable sur le captage et son environnement ainsi que sur les activités du bassin versant,
- L'avis de l'hydrogéologue agréé,
- L'établissement d'un dossier d'instruction de déclaration d'utilité publique,
- L'acquisition des parcelles et la réalisation des travaux de protection du captage.

L'ensemble de cette opération est susceptible d'être subventionné par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (50% puis 30% à partir de 2013) et le Conseil Général (5%).

L'Agglo de Brive sera assistée dans cette mission par le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (C.P.I.E) de Corrèze mandaté par la Préfecture de Corrèze afin d'accompagner les collectivités dans ces démarches complexes. Le montant de cette prestation s'élève à 5 017 € HT.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de donner un avis favorable à la mise en œuvre des procédures d'autorisation au titre du Code de l'Environnement et du Code de la Santé Publique.

Article 2 : d'autoriser le lancement d'un marché sous forme de procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics pour la réalisation de l'étude préalable.

Article 3 : de contractualiser avec le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (C.P.I.E) de Corrèze pour la conduite de l'opération.

Article 4 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de Corrèze l'attribution de subventions pour la réalisation de cette opération.

**Le Président
Député de la Corrèze**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by 'NAUCHE' in a cursive script.

Philippe NAUCHE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Autorisations au titre de la Loi sur l'Eau et du Code de la Santé Publique de la prise d'eau du Pigeon Blanc (Ussac)

Date de transmission de l'acte : 21/12/2010

Date de réception de l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 9-4 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 019-241927300-20101217-9-4-DE

Date de décision : 17/12/2010

Acte transmis par : Thomas DELAGE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Services